



COMMUNE DE RENNAZ

MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

Rennaz, le 21 août 2018

PRÉAVIS NO 22 / 2016-2021

Aménagements de la place de rebroussement des bus

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de l'implantation l'hôpital intercantonal Riviera Chablais HRC, plusieurs travaux d'aménagement routiers sont prévus dans le plan des investissements de notre commune, ceux-ci concernent principalement le réaménagement et la requalification de la route cantonale RC 726 qui relie le village de Rennaz à la route cantonale RC 780 Villeneuve-Aigle.

Pour rappel, les préavis suivants ont déjà été acceptés par le Conseil général :

- préavis N° 12/2016-2021 Réaménagement de la RC 726 pour un montant de CHF 560'000.00
- préavis N° 14/2016-2021 Remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie aux lieux-dits « Granges des Tilles » et « Pré-de-la Croix » pour un montant de CHF 187'000.00
- préavis N° 20/2016-2021 Réhabilitation de collecteurs EU/EC – 5 tronçons au lieu-dit « Pré-de-la-Croix » selon rapport TV pour un montant de CHF 72'526.00

-1/5-

ADMINISTRATION COMMUNALE – Route d'Arvel 10 – 1847 RENNAZ

Tél. ++41 (0)21.960.19.39 le matin de 07h00 à 11h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h00 sauf jeudi fermé
Fax ++41 (0)21.968.16.27
E-mail : administration@rennaz.ch



COMMUNE DE RENNAZ

- Réfection de la route du Pré de la Croix

Cette route a été réalisée lors de la construction du centre commercial dans les années huitante afin de desservir la zone commerciale. Elle a été entièrement payée par les propriétaires du complexe.

Le 4 juillet 1986, une convention a été signée entre le Canton, le centre Commercial et la Commune pour déterminer la clé de répartition pour les coûts d'entretien et les travaux à charge de chaque partenaire, soit 1/3 pour chacune des parties.

Dès le départ, de gros travaux d'enrobage étaient planifiés dans les 15 ans. Cependant, seuls des travaux d'entretien de minimales importances ont été effectués et répartis entre les partenaires.

L'arrivée de l'hôpital HRC et son aménagement a bouleversé toutes les planifications. Des travaux importants ont eu lieu dans le périmètre.

La route du Sequoia RC 726 a été requalifiée.

La Route du Pré de la Croix entre le Motel et le passage inférieur (pont soutenant la route cantonale) fait office de liaison pour l'équipement de tous les services (électricité, chauffage à distance, eaux claires et eaux usées, télécommunication, etc.).

Les différentes entreprises responsables de ces services prennent en charge la réfection de la moitié de la chaussée sur le tronçon susmentionné car elles l'ont utilisée pour le passage de leurs différents équipements. L'autre moitié est à la charge des signataires de la convention.

Le trottoir et les accès à l'hôpital sont à la charge de HRC.

Les travaux consistent au dégrappage de l'enrobé, l'excavation et la mise en place de nouvelle grave, pose de l'enrobé en 3 couches ; une fois 7 cm ACT 225, une fois 6 cm ACB 165 et une couche de roulement de 4 cm AC 115. Tous ces travaux seront exécutés par l'entreprise adjudicataire de la RC 726 et des services qui a déjà exécuté la moitié des travaux. De cette manière nous bénéficions des prix de quantité accordé sur l'ensemble des travaux suivis par la Canton.



COMMUNE DE RENNAZ

Le montant total de ces travaux se monte à CHF 96'836.25 TTC à répartir entre les partenaires selon le détail figurant dans le tableau annexé calculé par le Bureau d'ingénieur Sacha Mei, en collaboration avec le bureau Willi en charge de tous les travaux mandatés par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour la réfection de la RC 726 et l'accès à l'Hôpital.

La part à charge de la commune est de 1/3 soit CHF 32'278.75, montant qui sera pris sur le compte no 43.314.1 – entretien du réseau routier.

Ce nouveau préavis vous propose les aménagements de la place de rebroussement des bus.

2. Aménagements de la place de rebroussement

La Municipalité a pris la décision de concentrer à un même endroit tous les transbordements des différents transporteurs, soit les cars postaux, les TPC et les VMCV.

Cette gare routière est prévue à l'entrée du village en face de la zone para-hospitalière. Elle sera une place d'échange pour tous les transports publics ainsi que ceux des écoliers de notre établissement scolaire.

Pour le confort des utilisateurs, le projet prévoit l'aménagement de deux abris de bus sur l'îlot central pouvant contenir chacun une vingtaine de personnes, ainsi qu'un espace en plein air avec des bancs et un ombrage naturel. Ces aménagements sont entièrement à la charge de notre commune.

De plus, un abri de bus pour les VMCV est aussi prévu sur le trottoir adjacent à la zone para-hospitalière. Il sera à la charge du canton.

Dans le cadre de la requalification de la RC 726, le canton prend également en charge tous les travaux de construction de la place de rebroussement des bus.



3. Récapitulatif

Détail des coûts à la charge de notre commune :

OBJETS	MONTANTS (TTC)
abris de bus (2 pièces)	83'000.00
socles en béton (24 pièces)	11'000.00
électricité (somo)	800.00
installation électrique	3'000.00
bancs	1'500.00
végétation	1'500.00
divers et imprévus 3%	3'000.00
Total	103'800.00

4. Financement

Cette réalisation sera financée par la trésorerie communale.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal no 22/2016-2021
- **ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour



COMMUNE DE RENNAZ

DÉCIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à passer commande des travaux d'aménagements de la place de rebroussement des bus ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 103'800.00 TTC ;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit par la trésorerie courante ;**
- 4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant par prélèvement sur le compte de réserve n° 9282.00 « Études et investissements futurs ».**

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 20 août 2018 afin d'être soumis au Conseil Général.

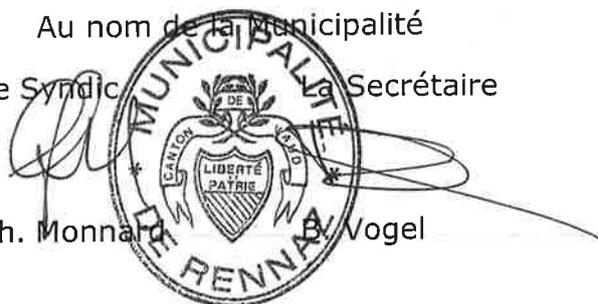
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Ch. Monnard

B. Vogel



Annexes : - route du Pré-de-la-Croix – chiffrage estimatif des travaux et répartition
- plan place rebroussement
- offre abris bus, plan et image

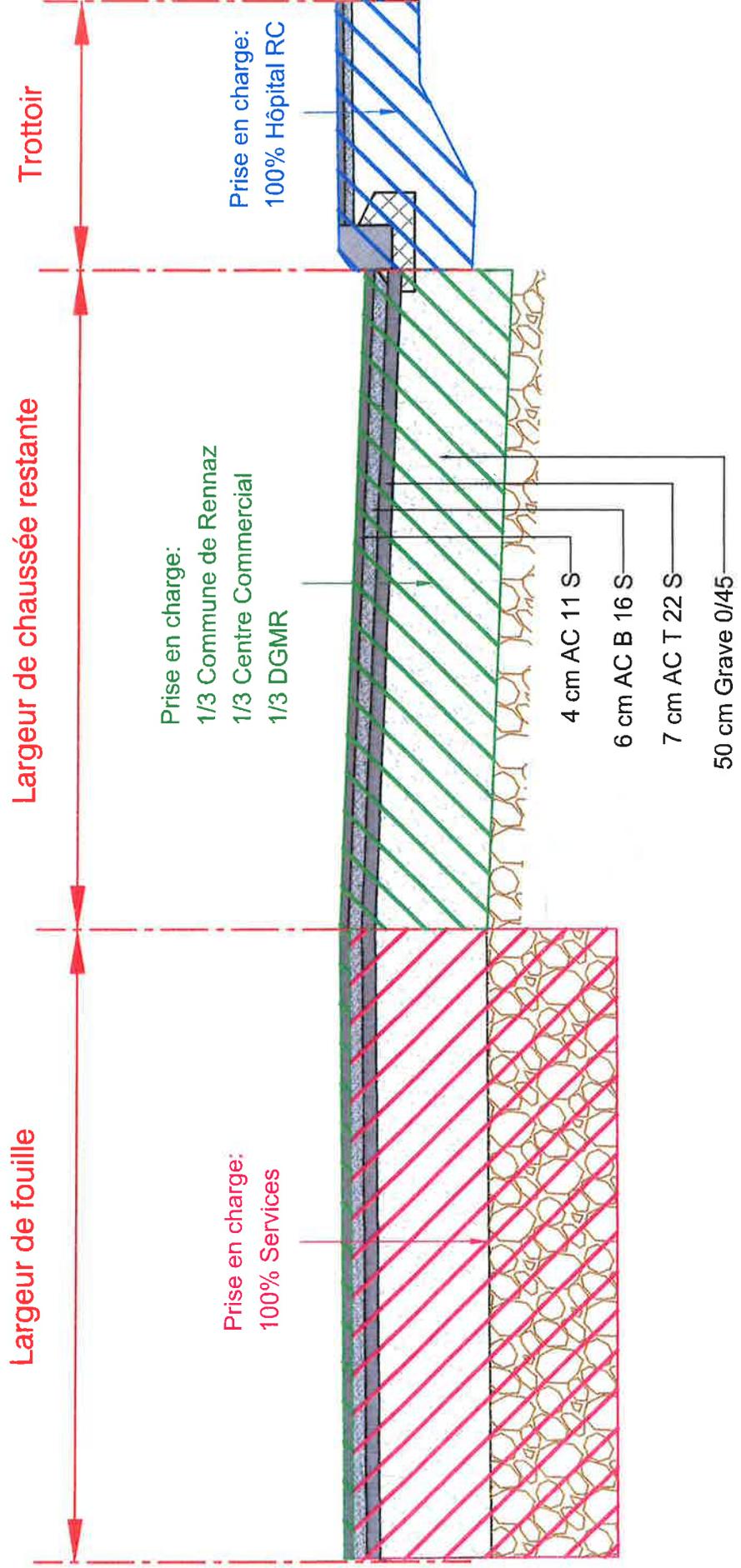
-5/5-

Préavis 2016-2021 – 22 – Aménagements place de rebroussement bus

ADMINISTRATION COMMUNALE – Route d'Arvel 10 – 1847 RENNAZ

Tél. ++41 (0)21.960.19.39 le matin de 07h00 à 11h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h00 sauf jeudi fermé
Fax ++41 (0)21.968.16.27
E-mail : administration@rennaz.ch

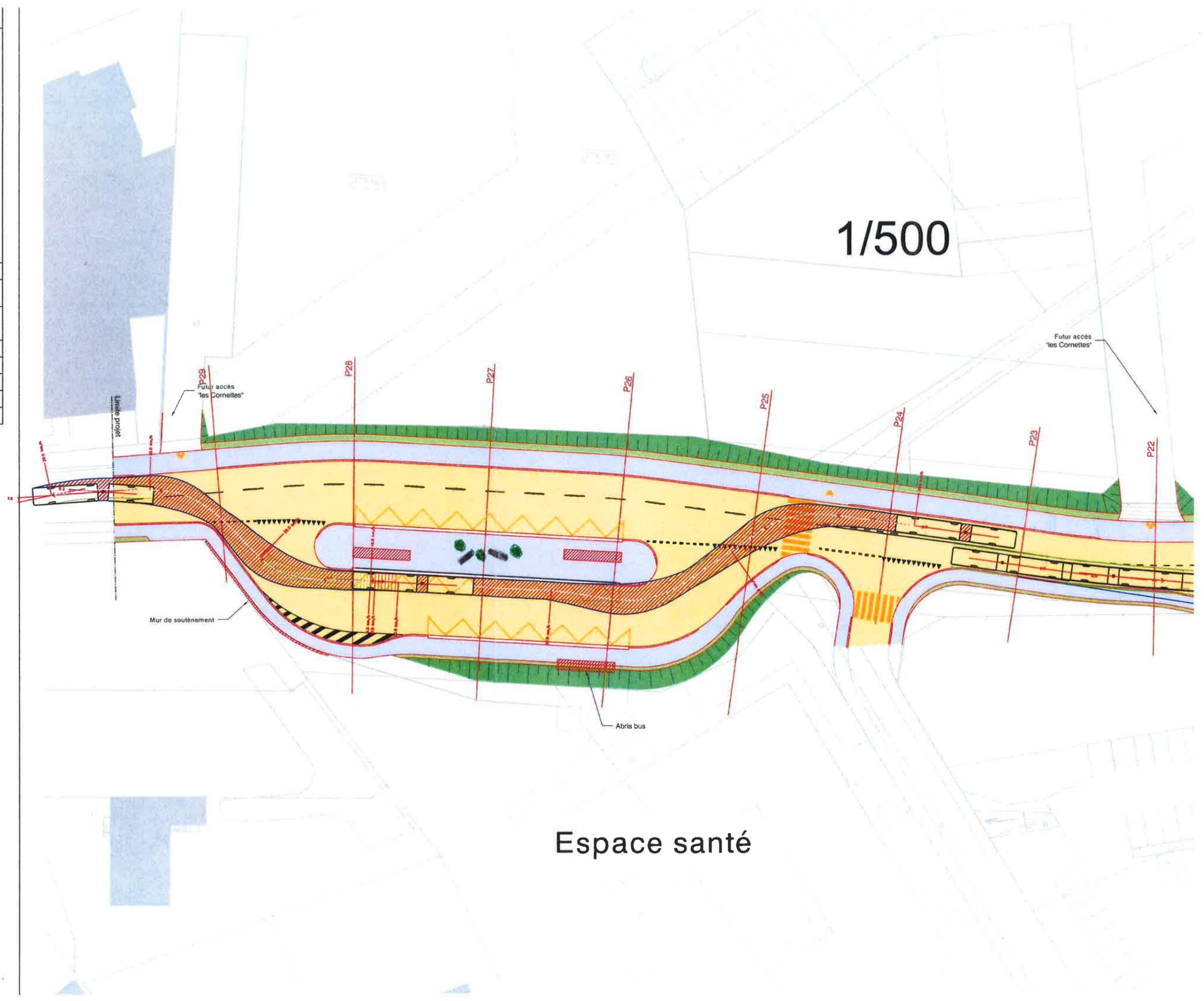
Répartition réfection Route du Pré de la Croix



lic

N° d'affaire	Plan n°		
726-001	1	D	202
ÉCHELLE	FORMAT		
1:500	2100 x 445 mm		
Descriptif modification			
initiale			

1/500



Espace santé

